

III.

SÉANCES DU CONSEIL DE FLANDRE

Résumé des procès-verbaux (1).

Séance du 11 février 1917.

La séance a lieu dans le cabinet de TACK.

Le Conseil de Flandre y est considéré comme constitué.

Une députation ira le lendemain annoncer officiellement au Gouverneur général la constitution du Conseil de Flandre et demander son appui pour la députation chargée de porter le même message à « la plus haute autorité » à Berlin.

J. LIBBRECHT déclare que la délégation n'a le droit de parler, ni au nom du peuple flamand, ni au nom des intellectuels : « *La très grande majorité* », dit-il, « *ne nous suit pas* ».

VERHEES propose que le Conseil de Flandre s'occupe du budget pour le pays flamand et de la négociation des traités de douane internationaux. **Il estime que certaines banques doivent perdre leurs prérogatives concernant l'agriculture en Flandre. La question du bassin minier du Limbourg doit être étudiée.** Le Conseil de Flandre examinera la situation générale, etc...

Une réunion complémentaire eut lieu l'après-midi, au *Vlaamsch Huis*; il y fut décidé qu'on demanderait aux Allemands un premier crédit de 100,000 francs pour le Conseil de Flandre. Les présents firent le serment de *garder le secret* sur les délibérations du Conseil.

Séance du 25 mars 1917.

Le Président lit le manifeste des soixante dix-sept, adressé au Chancelier pour protester contre la séparation administrative. A ce moment, les noms des membres du Conseil de Flandre n'étaient pas encore publiés. On ne connaît pas l'impression faite sur les Allemands par le manifeste.

TACK propose de demander à l'autorité allemande :

1° D'empêcher de publier le manifeste des soixante dix-sept et de prendre des mesures contre les adversaires de la politique du Conseil de Flandre ;

2° Que la censure interdise toute communication à la presse concernant le Conseil de Flandre sans approbation préalable de celui-ci.

Un Comité de presse est formé de : VERHEES, JACOB, VERHULST, MEERT.

Le Conseil de Flandre discute son règlement.

Le Bureau du Conseil est élu. Sont nommés :

Présidents : TACK et DE KEERSMAECKER.

Vice-président : VERHEES.

Commissaires : FAINGNAERT, LAMBRICHTS, SEVEREYNS.

Il est donné lecture du texte remis à Berlin au Chancelier par la délégation du Conseil de Flandre. Une discussion éclate à ce sujet.

Le texte original remis à la délégation portait revendication pour la Flandre de « *l'Indépendance souveraine* » (*Souvereine Zelfstandigheid*). Or le texte remis ne visait qu'une « *Administration* ».

(1) Voir les procès-verbaux des séances du Conseil de Flandre (I, 1^{re} Section, 3, 4, 5).

et un Gouvernement autonomes « (*Selbstverwaltung und Selbstregierung*). TACK explique que ce changement fut imposé par la *Politische Abteilung* (Section politique) du Gouvernement général allemand à Bruxelles. La discussion se transforme en dispute : trois membres quittent la séance pour protester.

Séance du 9 avril 1917.

« *Affaire BEYERLE* ». Dans une réunion de chefs catholiques, convoqués à Gand par BEYERLE, DOSFEL a proposé de supprimer le Conseil de Flandre. BEYERLE a répondu : « Impossible. » (BEYERLE, professeur à Göttingen, organisa d'abord la propagande séparatiste au camp de Göttingen, puis fut envoyé à la Verwaltung, à Bruxelles, où il s'occupa de la politique flamande).

En prévision de la grève des fonctionnaires supérieurs de l'Administration centrale, FORNIER demande « une sanction par laquelle, dit-il, nous rendrons incapables de nous nuire les fonctionnaires qui démissionnent ».

VERHEES parle de les « punir ».

SPINCEMAILLE propose de considérer leur grève comme « un complot ».

Discussion relative au territoire de la Flandre : TACK parle d'ANNEXER DES COMMUNES WALLONNES qui gênent la Flandre sur la frontière linguistique.

Les Commissions fonctionnent déjà : notamment celles de l'Intérieur et de la Justice (EGGEN), des Finances (OBOUSSIER); du Travail et de la Prévoyance sociale (VERHEES); de l'Industrie (PEERENBOOM); de l'Agriculture (PEEREMANS); de l'Enseignement (DE CNEUDT).

On discute le règlement du Conseil de Flandre.

Séance du 15 avril 1917.

DISCUSSION DU REGLEMENT. — Trois propositions pour la formule du serment des membres du Conseil de Flandre sont discutées ainsi que le mode de renouvellement des mandats.

DEVREEZE, professeur à l'Université de Gand, est nommé second vice-président par acclamations.

MAESFRANCKX est nommé trésorier par acclamations.

Le Conseil de Flandre demande des mesures contre l'échevin JACQMAIN, en raison de la résistance de la Ville de Bruxelles contre les ordonnances linguistiques prises par l'autorité allemande.

Séance du 22 avril 1917.

TACK rend hommage au baron von Bissing, décédé, qui a toujours été favorable aux Flamands et qui n'a cessé de lutter pour leurs intérêts. Une délégation a assisté à l'enterrement.

L'orateur communique que Leo MEERT, René DE CLERCQ et RIETJENS sont disposés à venir siéger au Conseil.

DE DECKER donne lecture d'un passage du numéro du 14 avril de l'*Echo Belge*, concernant deux ARRÊTÉS-LOIS PUBLIÉS PAR LE GOUVERNEMENT BELGE DU HAVRE ET DIRIGÉS CONTRE LES TRAITRES.

Le premier de ces arrêtés complète les dispositions du Code pénal concernant les crimes et délits contre la sûreté de l'Etat. Il punit de 15 à 20 ans de travaux forcés quiconque aura méchamment servi la politique ou les desseins de l'ennemi, participé à la transformation par l'ennemi d'institutions ou d'organisations légales, ébranlé en temps de guerre la fidélité des citoyens envers le Roi et l'Etat. Il punit d'un emprisonnement qui peut aller de 6 mois à 20 ans de travaux forcés, quiconque aura méchamment, par la dénonciation d'un fait réel ou imaginaire, exposé une personne quelconque aux recherches, poursuites ou rigueurs de l'ennemi. Dès la libération du territoire, les autorités judiciaires auront à poursuivre l'application de cet arrêté pour tous les faits commis

postérieurement au 13 avril 1917 pendant la durée de l'état de siège ou de l'état de guerre. La connaissance de ces faits est de la compétence de la juridiction militaire.

Le second arrêté-loi, affirmant un principe juridique résultant de la nature de l'occupation et des conventions de La Haye, dispose : 1^o que toutes les mesures prises par l'occupant sont tenues pour abrogées de plein droit au fur et à mesure de la libération du territoire; 2^o que, sauf disposition contraire, les arrêtés-lois, arrêtés, règlements et en général toutes les dispositions prises par le pouvoir légal, sont obligatoires dans toute l'étendue du royaume. Les autorités administratives et judiciaires en poursuivront l'application au fur et à mesure de la libération du territoire et sans nouvelle publication. En conséquence, tous les arrêtés pris par l'occupant, les nominations qu'il aurait faites, les contrats qu'il aurait passés comme pouvoir public, viendront à tomber de plein droit.

Au cours de la discussion qui s'ensuit, CLAUS dit « qu'on ne doit pas s'occuper du Gouvernement belge qui réside à l'étranger et qui a été de tout temps hostile aux Flamands; nous agissons loyalement envers la Flandre et son peuple ».

DE CNEUDT est d'avis que **le Conseil doit répondre à ces arrêtés en déclarant le Gouvernement belge déchu.**

VAN BERGEN. — Nous devons oser tirer les conclusions de ces arrêtés-lois. Le Gouvernement belge siège à l'étranger et ces arrêtés-lois sont contraires à la Convention de La Haye.

CLAUS propose de demander aux pays neutres de recevoir une délégation du Conseil; en cas de refus, on pourrait publier un manifeste dans lequel on exposerait les revendications des Flamands.

Par 25 voix contre 8, il est décidé que le Conseil répondra par un manifeste à ces arrêtés.

La Commission de la Justice reçoit mission de présenter le projet de réponse.

MARTENS propose d'assumer le D^r VAN BOXSTAELE et le D^r PICARD comme membres. Mais le Conseil n'est plus en nombre. Les membres quittent trop tôt les réunions. BORMS s'en va en signe de protestation.

FORNIER demande plus d'énergie de la part du Conseil de Flandre. Il faut, dit-il, s'adresser au Chancelier, au besoin à l'Empereur. « **Nous devons nous adresser directement à Berlin, de façon à ce que le Conseil puisse compter sur la collaboration des forces militaires.** »

Séance du 6 mai 1917.

Sont assumés : VAN ROY, F. QUINTENS, PICARD, VANBOXSTAELE et SCHONFELD.

HEUVELMANS fait rapport sur le travail de la Commission chargée de la réponse à l'arrêté-loi du Gouvernement. Il donne lecture de cette réponse; elle est accueillie avec enthousiasme.

FORNIER. — On prétend que le Gouvernement a vendu les chemins de fer belges à des sociétés françaises et anglaises et qu'il a fait ou fera un emprunt sur le Katanga.

VAN ROY. — Un point a été oublié : le point de vue international concernant les obligations envers l'autorité occupante. Un pays occupé ne peut être soumis à deux constitutions. La Convention de La Haye reconnaît à l'occupant le droit de faire des lois. La prétention du Gouvernement belge est contraire à cette convention. Le gouvernement dit : tout ce que fait l'occupant n'est pas valable. Alors aussi par exemple, les jugements des tribunaux de commerce, les jugements concernant des différends en matière de loyer, etc. (1). Le Gouvernement belge foule aux pieds la Convention de La Haye. Van Roy demande de mettre ces arguments dans la réponse.

HEUVELMANS dit que la réponse sera complétée en ce sens.

TACK fait remarquer que dans la réponse il est seulement question « d'autonomie ». Il faut mettre « *Zelfregeering en Zelfbestuur* » (Administration et Gouvernement autonomes). Accepté. La réponse sera traduite en allemand et en français et portera la mention « Traduction ».

(1) Le Gouvernement allemand, par arrêté du 10-2-1915, avait institué des tribunaux d'arbitrage en matière de loyer. (V. J. PIRENNE et M. VAUTHIER, *Législation et administration allemandes en Belgique*, p. 219.)

PEEREN parle des déportations et demande que le Conseil agisse énergiquement auprès de l'autorité allemande.

DOUSSY. — Une délégation doit se rendre à Berlin. Elle demandera qu'on ne déporte plus d'hommes mariés ni d'ouvriers de plus de 40 ans.

DE CNEUDT demande le vote sur le principe de l'envoi de la délégation à Berlin avec ce seul but : la solution de la question des déportés.

BORMS. — Nous demandons trop. Les Allemands doivent triompher et ont besoin pour cela de beaucoup de monde. De la victoire allemande dépend aussi le sort de la Flandre. Nous pouvons exiger que nos gens soient bien traités; si nous obtenons cela, nous aurons atteint beaucoup.

Le voyage à Berlin est décidé en principe.

On demandera à l'autorité allemande de transférer les archives de Lille à Gand. Les professeurs et étudiants pourraient faire leur profit des vieux documents de ces archives (proposition Eggen, De Decker).

DE DECKER croit savoir que les « patriotards » feront une manifestation contre le Conseil le 21 juillet. L'autorité allemande devrait prendre des précautions.

Le budget du Conseil est inscrit au budget belge de la Zivilverwaltung.

DE DECKER communique qu'Anseele voulait parler à Gand le 1^{er} mai, mais qu'il n'a pas obtenu l'autorisation de Heyde, chef de la police allemande, parce qu'il ne voulait pas laisser tomber certains passages sur le militarisme et sur l'indépendance de la Belgique.

VERHEES donne des renseignements sur la séparation du Ministère des Finances. A partir du 1^{er} juillet il y aura deux budgets; Contributions, douanes et accises seront séparés.

SEVEREYNS et VAN ROY désirent que le Conseil fasse des réserves concernant les dettes contractées par le Gouvernement au Havre.

Séance du 20 mai 1917.

LAMBRICHTS. — Un Bureau de presse a été constitué pour faire connaître la politique du Conseil de Flandre à l'étranger. La *Politische Abteilung* a promis de communiquer journallement au Bureau de presse une masse de journaux étrangers. Un service régulier de communiqués à la presse sera fait par le *Persbode* (Messenger de la Presse), par l'intermédiaire de la *Politische Abteilung*. Une question se pose, celle de savoir qui déterminera la direction économique et politique du *Persbode* : La *Politische Abteilung* ou bien le Conseil de Flandre ?

On ne sait pas encore ce que l'on veut.

TACK communique que c'est la *Politische Abteilung* qui se charge de la distribution des convocations pour les séances du Conseil de Flandre.

MOLSBERGEN et LABBERTON (Hollandais) sont assumés comme membres du Conseil, ainsi que K. BORMS et A. VLAMYNCK.

On parle à nouveau des déportations et à ce sujet KIMPE déclare : « Notre sort est lié à la victoire de l'Allemagne. S'il était nécessaire pour notre cause que j'aille au front, j'irais. »

TACK défend les Allemands au sujet des déportations d'ouvriers.

VAN BERGEN. — Si l'Allemagne perd la guerre, nous sommes perdus aussi.

GOOSSENS. — On devra obtenir une communication officielle, de laquelle il ressorte que le retour de certains déportés est dû à l'intervention du Conseil de Flandre.

DUMON proteste contre les allégations de certains membres, suivant lesquelles l'autorité militaire allemande serait hostile aux Flamands. La responsabilité des déportations doit être attribuée au Gouvernement du Havre, qui lutte contre l'Allemagne aux côtés de la France et de l'Angleterre.

Séance du 3 juin 1917.

Nouveaux membres assumés : VOGELS, Turnhout; J. BELLEFROID, Hérentals; MOMMAERTS, Berchem; VAN DEN EYNDE, Bruxelles.

FAINGNAERT lit un rapport sur les travaux de la Commission du Travail et de la Prévoyance sociale.

TACK communique que, pour le 15 juin, tous les ouvriers non liés par contrat reviendront d'Allemagne.

DE CNEUDT fait rapport sur les travaux de la Commission de l'Enseignement.

LIBBRECHT attire l'attention sur la situation des écoles libres de MALINES. Celles-ci refusent de reconnaître le jury d'examen nommé par l'autorité allemande et ce sur l'ordre de l'archevêché.

STOCKÉ propose de flamandiser l'Université de Louvain. Sa proposition est renvoyée à la Commission de l'Enseignement.

EGGEN fait rapport sur les travaux de la Commission de la Justice.

DE DECKER. — Une Commission a été formée pour préparer une constitution. La première séance aura lieu le 5 juin. Il y a deux propositions : une d'EGGEN et une de HALLER VON ZIEGESAR.

Séance du 17 juin 1917.

Cette séance est consacrée à l'étude du statut des Conseils provinciaux ou « Gouwraden » qu'il y a lieu de créer.

Le côté économique prédominerait dans les Conseils provinciaux. EGGEN et FORNIER proposent de faire élire certains membres des Conseils provinciaux par les sociétés (groupements) à base économique.

Un plan général d'organisation politique de la Flandre est développé :

Le Conseil de Flandre doit devenir le Parlement de la Flandre et les « Gouwraden » doivent devenir les Conseils provinciaux pour les différentes provinces. Le LANDDAG serait formé des membres des Conseils provinciaux; il élirait les membres du Conseil de Flandre, ainsi que cela s'est déjà passé.

Les « Bancs » de Gand et d'Anvers reçoivent des fonds pour organiser la propagande.

REPRISE DE L'INCIDENT BEYERLE.

DEVREESE déclare que c'est lui qui a conseillé, *à titre privé*, de dissoudre le Conseil de Flandre, non parce qu'il n'est pas d'accord sur le fond, mais parce qu'il désapprouve la façon dont il a été constitué.

On apprend que DEVREESE a écrit personnellement à VON BISSING pour se plaindre du bureau du Conseil de Flandre, qu'il accuse de se livrer à une « comédie indigne ». DEVREESE a reçu une lettre de VON BISSING en réponse. Mais il prétend que cette lettre est un faux fabriqué par DE DECKER et autres, qui ont profité de la maladie de VON BISSING pour usurper sa signature. Une violente discussion s'ensuit (pp. 12 à 18 du procès-verbal).

René DE CLERCQ, rappelé de Hollande, assiste à la réunion. On le salue; il deviendra membre du Conseil de Flandre.

CONFÉRENCE DE STOCKHOLM (pp. 29 et 33) :

Le Conseil de Flandre devrait y être représenté.

Déclarations et demandes de mesures contre le Cardinal MERCIER (pp. 31, 32, 34 et 35).

VON BISSING est mort entretemps et a été remplacé par VON FALKENHAUSEN. Une lettre de félicitations lui sera envoyée.

DE CNEUDT fait rapport sur les travaux de la COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT (pp. 35-36), DE WAELE pour la Commission de l'Agriculture (p. 36). On fera des démarches pour que les membres du Conseil de Flandre puissent prendre tous les trains militaires.

Séance du 1^{er} juillet 1917.

Après un nouvel incident entre TACK et DEVREESE, on discute la question des membres à assumer qui sont : ANGERMILLE, RUDESHEIM, TAMM. Il se passe des irrégularités pour la cooptation des membres.

Discussion d'un amendement à la loi de 1878 sur l'emploi du flamand en matière administrative, puis en matière scolaire dans le Grand-Bruxelles.

Lecture des rapports des Commissions.

Séance extraordinaire du 7 juillet 1917.

Rapport de la Commission sur les déportations.

PEEREN ne veut pas admettre, comme on l'a prétendu, que les petits bourgeois en sont les victimes les plus à plaindre; d'après lui, ce sont les ouvriers.

Il fait à ce sujet un discours, au cours duquel il se plaint de ce qu'à l'occasion d'une visite au D^r OSWALD, il n'a pas été reçu par l'escalier d'honneur en sa qualité de membre du Conseil de Flandre, mais conduit par une quantité de petites chambres jusqu'à ce monsieur.

Puis revenant aux déportations, il dit :

« Les Allemands ne sont pas en cause, mais les administrations communales auxquelles incombe le devoir de désigner les personnes à déporter et qui désignent d'abord les ouvriers et laissent les bourgeois de côté, afin de faire haïr les Allemands et en même temps les activistes. Il est nécessaire que le Conseil de Flandre fasse une enquête à ce sujet. »

FORNIER. — « Pourquoi ne déporte-t-on pas les « fransquillons » sans travail ? A Courtrai on a bien déporté 14 collégiens.

HALSBAND désire qu'on ajoute au vœu du Conseil celui de voir les fransquillons allemands collaborer moins avec les fransquillons belges.

TACK. — On enverra gratuitement 5000 journaux en Allemagne pour les déportés. Pour les frais on demandera que ce point soit mis à l'ordre du jour de la *Politische Abteilung*.

VAN ROY prend la défense du D^r OSWALD attaqué dans le rapport de PEEREN.

DE CNEUDT propose une motion : le Conseil de Flandre demande : 1^o un meilleur traitement et une paye plus élevée pour les déportés; 2^o pas de différence entre les ouvriers et les bourgeois; 3^o réduction des déportations au strict minimum; 4^o pas de déportations de personnes de plus de 50 ans ni de malades; 5^o contrôle permanent accordé au Conseil de Flandre.

VERHEES s'oppose à ce que le Conseil de Flandre vote ce vœu. « Le chef, l'Empereur, a donné sa parole; il a défendu de déporter encore. Il faut se fier à lui. »

LIBBRECHT. — Nous serons inévitablement entraînés dans le chemin de la politique économique allemande. Il y a une tendance pour la formation d'un grand Etat de l'Europe centrale. Celui-ci doit englober les deux Néerlandes. Il est donc presque certain que les Allemands comprendront mieux dans leur propre intérêt qu'ils doivent donner satisfaction à nos désirs.

TACK donne des renseignements sur la séance de la *Oberkommission*. L'attitude du Gouvernement allemand envers les fonctionnaires démissionnaires des ministères est discutée : il a été convenu que les Wallons démissionnaires seront envoyés de force à Namur, les Flamands seront encore une fois sollicités et, en cas de refus, punis d'une grande amende et d'une peine d'emprisonnement.

Séance du 15 juillet 1917.

TACK propose d'envoyer une lettre au nouveau Chancelier pour lui rappeler les promesses faites. En même temps on devra envoyer une lettre de remerciements à VON BETHMANN-HOLLWEG.

MARTENS demande que l'on envoie une délégation à BERLIN pour voir le Chancelier et se concerter avec les membres du Reichstag.

JACOBS estime que le Conseil de Flandre devrait avoir à Berlin un homme de confiance, une espèce d'ambassadeur, comme observateur.

DEVREESE dit que la *Deutsch Flämische Gesellschaft*, à Berlin, pourrait faire cet office.

VERHEES. — La *Deutsch Flämische Gesellschaft* est presque exclusivement allemande; ce serait mettre les intérêts flamands entre les mains d'Allemands.

DEVREESE. — Nous n'avons qu'à nous faire membres de ce cercle.

VERHEES. — Nous devrions avoir des relations, non seulement à BERLIN, mais partout. En 1830 la Belgique avait des mandataires dans tous les pays.

JACOBS dit qu'il faudrait convoquer à Bruxelles et à Anvers de grandes réunions populaires pour faire entendre à BERLIN que la FLANDRE veut son autonomie.

On vote l'envoi d'une lettre à VON BETHMANN-HOLLWEG.

Même vote pour l'envoi d'une lettre au nouveau Chancelier.

L'envoi d'une délégation est votée à l'unanimité moins 5 voix.

Séance du 29 juillet 1917.

René DE CLERCQ est assumé comme membre du Conseil de Flandre; tous les anciens membres du Conseil n'ont pas prêté serment et les nouveaux se plaignent d'être astreints au serment. Une longue discussion triviale s'ensuit et tout le monde prête serment.

Le plus grand secret est ensuite demandé sur la discussion qui va avoir lieu au sujet de la *séparation politique et des relations avec les pays étrangers*.

DE DECKER fait rapport sur les entrevues qui ont lieu entre les délégués de la *Politische Abteilung* et huit membres désignés au vote secret au sein de la Commission exécutive. Ces réunions ont lieu tous les lundis. Les problèmes les plus graves y sont traités.

Rapports entre l'Allemagne et la Flandre : le sort de la Flandre est lié à celui de l'Allemagne. KIMPE présente un important mémoire sur cette question (1). Une violente discussion éclate. On reproche au Bureau d'agir à l'insu du Conseil de Flandre.

Un incident surgit au sujet d'une lettre adressée par des membres de « Jong Vlaanderen », à RUPPRECHT de BAVIÈRE pour demander l'annexion de la Flandre à l'Allemagne. (Les membres continuent à se plaindre de ce qu'il n'y a pas d'unité d'action, ni de vues.)

BORMS est d'avis que les activistes doivent avoir un programme maximum et un programme minimum pour tenir compte de la tournure que prendront les événements militaires. On continue à discuter, de façon très générale, sur la séparation politique. Cette discussion est incohérente; aussi DEVREESE déclare-t-il que depuis trois ans, il entend dire par les Allemands que les activistes sont *Politisch unfähig* (politiquement incapables).

EGGEN soulève un vif incident. Il soutient que les dépenses faites par le Secrétariat, — dépenses qui consistent principalement en traitements — n'ont pas été admises par le Conseil et qu'elles sont arbitraires. Il prétend interpeller le Bureau à ce sujet.

BRYS	fr.	7,000
VAN DEN BROECK		7,000
FAINGNAERT (propagande)		7,000
LAMBRECHTS (presse)		7,000
PORTAU		1,800
MELLAERT		1,800
BAUDEWYNS		1,800
BRANTS		3,000
BELLEFROID		1,800
T' JOLLYN		1,800

tous ces derniers du Bureau de la Presse.

Service de dactylographie, messagers, etc. 16,600

Totalfr. 56,600

(1) Voir Rapport Kimpe, p. 135.

Toutes ces dépenses, dit-il, sont un minimum car il semble, en réalité, que le Secrétariat ait dépassé de beaucoup cette somme et ait dépensé 100,000 FRANCS.

Or, il n'y a aucune espèce de contrôle pratiqué sur ces dépenses et EGGEN en conclut que le Bureau est coupable de manquement à son devoir, d'incompétence, d'hypocrisie et qu'il mérite la méfiance du Conseil de Flandre.

L'interpellation est refusée.

Séance du 30 juillet 1917.

VERHEES parle du relèvement de l'industrie flamande que l'on peut considérer comme se rattachant au problème de la séparation politique. Que la parole flamande soit aussi du pain flamand. « Volksopebeuring » a compris cela et c'est pour cela que cette Association fait tant de bien à la cause flamande. Il fait l'historique de la Flandre sous Artevelde. Pouvons-nous avoir confiance dans l'Angleterre à présent ? Impossible. L'Angleterre ne parvient pas à se procurer les matières premières pour sa propre industrie; elle subit une crise dont on ne peut prévoir la solution : témoin de cela, la menace de la perte de ses colonies; les Indes s'arment pour enlever l'industrie textile à l'Angleterre. Les ouvriers anglais devront s'expatrier par centaines de mille. Nous ne pouvons pas compter sur l'Angleterre.

Pouvons-nous compter sur la France ? Non ! La France est à bout matériellement et physiquement; elle compte 2 millions de morts dans cette guerre. Le protectionnisme prendra encore de l'extension après la guerre. L'exposition de Gand a été un outil de pénétration française. Notre gouvernement laissait faire.

La *Revue des Deux Mondes* écrivait en 1844 qu'on devait lier la Flandre financièrement à la France, en faisant passer le capital flamand dans des banques françaises, en le plaçant dans des entreprises françaises ou étrangères. Ainsi on a trouvé l'argent pour les chemins de fer russes, pour les aciéries et les fabriques de munitions afin de combattre aujourd'hui l'Allemagne et l'Autriche au profit de la France. Avant la guerre, nos capitalistes étaient liés à la France et nos mines du Limbourg ont été livrées à des sociétés françaises.

Que devons-nous donc faire ? Nous devons marcher en avant de nos propres moyens et pas au service d'étrangers.

Cependant si on nous laissait sans appui, ce serait notre arrêt de mort. Pour notre alimentation, nous devons importer 80 p. c. et pour payer cela nous devons exporter 75 p. c. Nous devons donc produire et cette production doit trouver un débouché.

Du côté allemand on a promis de nous soutenir. La *Zivilverwaltung* et autres font honneur à ces promesses et nous donnent des renseignements précieux.

Nous devons avoir la faculté de passer des contrats avec des groupements industriels et ceci sur les marchés des Puissances centrales, si la guerre économique continuait après la paix.

Comme preuve des bonnes intentions de l'autorité allemande à notre égard, il faut citer les chiffres suivants :

Sur le budget précédent, les 5/6 ou les 6/7 des subsides pour l'enseignement professionnel allaient aux institutions wallonnes.

Maintenant au 2^{me} semestre la situation se présente ainsi :

Crédit pour l'enseignement professionnel en Wallonie : 450,000 francs.

Crédit pour l'enseignement professionnel en Flandre : 1,521,000 francs. (*Acclamations.*)

RUDELSHEIM demande quelques renseignements. Certains demandent une union douanière avec la Wallonie. Doit-on s'unir économiquement à l'Allemagne ou à la Hollande, suivant l'idéal de beaucoup, et former ainsi le « Groot Nederland », c'est-à-dire une ligue entre la Hollande du Nord, la Belgique flamande et la Flandre française ?

DE DECKER est d'avis que seule une union économique avec l'Allemagne doit être faite. VERHEES est d'accord.

VERNIEUWE. — Si une union douanière est nécessaire, ce doit être avec l'Allemagne.

KIMPE. — Nos intérêts reposent sur l'Allemagne.

Séance du 31 juillet 1917.

Séance consacrée au projet de réorganisation de l'enseignement, par LIBBRECHT.

Séance du 1^{er} août 1917.

Le Conseil discute la question de la flamandisation de la Justice; ce problème est trop vaste pour être envisagé en bloc.

VERHEES fait ensuite rapport sur la nécessité de créer un Conseil d'Etat. Il est question de la flamandisation des Conseils provinciaux et communaux, principalement du Conseil communal de Bruxelles.

Séance du 2 août 1917.

LE PRÉSIDENT TACK. — La séparation politique est le but que nous poursuivons. Nous pourrions avoir une union économique avec la Wallonie, mais chaque Etat devra être autonome. En ce cas, une délégation devra aller à Berlin pour transmettre nos désirs au Chancelier avant la signature de la paix.

LIBBRECHT. — Nous devons tout préparer pour marcher au besoin avec la Hollande. L'Europe centrale devrait se composer de trois Etats : l'Allemagne, l'Autriche et la Hollande.

RUDELSHEIM. — Il serait bon d'examiner d'abord ce qui serait le plus avantageux. L'orateur reste partisan de s'adresser d'abord aux voisins du Nord avant d'avoir recours à ceux de l'Est.

MEERT. — Le Gouvernement belge s'est occupé du port d'Anvers parce que la Wallonie en avait besoin. Si l'agriculture flamande s'unit à la Hollande, elle est « fichue » (is hij zeker kapot).

VAN BERGEN. — Une entente avec la Wallonie sonne mal aux oreilles flamandes. Notre action est dirigée contre la Wallonie.

Le Conseil passe ensuite à la question des DETTES DU HAVRE.

SEVEREYNS dit qu'au Havre on fait mensuellement 100 millions de dettes et que pour obtenir celles-ci on engage les chemins de fer. Si cela dure encore un peu, il n'en restera plus rien. Il propose de faire dissoudre la Banque Nationale par l'autorité allemande en même temps qu'une dizaine de grands établissements financiers.

VERHEES. — La Société Générale représente la France ici.

SEVEREYNS. — Les chemins de fer vicinaux peuvent être administrés facilement d'autorité par l'Etat.

MOMMAERTS demande ce que deviendra l'argent de l'épargne, en cas de dissolution de la Banque Nationale.

SEVEREYNS explique comment cet argent est venu entre les mains du gouvernement anglais.

DE CNEUDT propose de déclarer déchu le gouvernement du Havre.

DE CLERCQ, R. — Inutile, il n'a rien à dire. L'orateur propose une grande propagande dans tous les pays étrangers.

FAINGNAERT, comme président du Bureau de propagande, dit qu'on avait demandé 1 million de francs à l'autorité allemande, mais que ce chiffre a été diminué jusqu'à 100,000 francs.

LAMBRICHTS demande de publier les déclarations du Conseil. Si l'autorité allemande le permet, la séparation politique est chose faite.

Séance du 3 août 1917.

DE DECKER. — Gand doit devenir le point de départ de la science moderne.

LIBBRECHT propose de fonder une filiale de l'école des mines de Gand à Hasselt.

TACK lit une proposition substituant pour les pièces officielles le mot de « Néerlandais » à celui de « Flamand ». Voté à l'unanimité, sauf TACK.

TACK lit une motion de LOQUET relative à la discussion sur la séparation politique. Il donne à ce sujet quelques explications : « Les Allemands sont d'accord avec nous pour dire que la séparation politique doit être prononcée. Bientôt nous aurons la permission d'envoyer une nouvelle délégation à Berlin, pour demander : 1° Que les Allemands continuent à soutenir les Flamands; 2° qu'on donne du travail à la population flamande; 3° qu'ils décrètent la séparation politique au bon moment, ce qui entraînerait naturellement la formation d'un Parlement. »

LOQUET revient sur son idée de constituer un gouvernement provisoire de 12 membres, qui se réunirait journellement.

RUDELSHEIM. — Cela revient-il à préparer une révolution?

LOQUET. — Si vous voulez.

TACK. — Attendez encore un peu!

PEERENBOOM. — Je crois que M. LOQUET pense que l'on devra s'emparer de l'Hôtel de ville de Bruxelles par la force.

SPINCMEAILLE. — Quand vous arriverez devant l'Hôtel de ville, vous ne serez plus que cinq.

TACK. — Nous prendrons, si possible, les principes de M. LOQUET en considération.

Le Président lève la séance. On crie : « Vive la séparation politique ! Vive la Flandre ! »

Séance extraordinaire du 13 août 1917.

Après une interpellation d'EGGEN sur un fait personnel, la parole est donnée à TACK.

LA SÉPARATION POLITIQUE.

M. TACK (1). — Aussi longtemps que la Commission n'a pas pris de décision définitive il ne peut être donné ici de rapport définitif. L'orateur lit un rapport donnant son opinion personnelle sur ce problème important.

La Commission, arrivée à la conclusion de ses travaux, est sur le point de proclamer l'autonomie de l'Etat de Flandre. A un moment favorable de la guerre, la Flandre doit être décrétée Etat indépendant (Applaudissements). Cela se fera de la façon suivante : à un certain moment l'Allemagne abandonnera pendant 24 heures sa souveraineté sur notre pays; pendant ce temps le Conseil de Flandre proclamera solennellement la séparation politique et l'avènement de l'Etat de Flandre; il constituera un gouvernement provisoire; les 24 heures écoulées, l'autorité temporaire sera remise entre les mains de l'occupant. **La question de la dynastie reste réservée. Beaucoup néanmoins sont d'avis que la Maison de Saxe-Cobourg devrait être déchue de tous ses droits au trône, étant donné qu'elle se désintéressa toujours des Flamands et qu'elle serait un danger pour le nouvel Etat (Approbatation et applaudissements).** Le gouvernement provisoire nommerait des ambassadeurs.

Notre position envers les pays étrangers doit être établie après mûre réflexion. Une alliance avec la Hollande serait difficile. Au point de vue économique il y a trop de concurrence. Par exemple la concurrence entre Rotterdam et Anvers. Mais au point de vue culturel elle serait désirable, car elle donnerait satisfaction aux partisans d'une grande Néerlande.

(1) Voir le rapport Tack in extenso, p. 243.

Une alliance avec l'Angleterre est impossible, et elle est encore plus impossible avec la France. **Nous devons demander à entrer dans une union douanière et commerciale avec les Puissances centrales.** Nous devons aussi conclure immédiatement une union avec la Wallonie, si puissante, que la Wallonie ne pourra plus jamais s'unir à la France. Cette union trouverait son expression dans l'union sous un même souverain; les recettes et dépenses pourraient être communes, etc.

Nous devons posséder des garanties pour notre Etat de Flandre : protection à l'extérieur et à l'intérieur; nous ne pourrons les obtenir que d'une grande puissance; **il faudra donc signer un accord militaire avec les Puissances centrales.**

Pour l'Administration, il faudrait laisser ici un petit nombre de fonctionnaires allemands jusqu'à ce que nous puissions nous en passer.

Seraient seuls appelés au service militaire les Flamands nés après la guerre. **En cas de guerre, le commandement suprême des armées flamande et wallonne serait dévolu à l'état-major allemand. Les Allemands occuperont la côte.** Entretemps une gendarmerie (Rijkswacht) serait constituée.

Nos cultivateurs, avec leur abondance d'argent et leur progéniture actuelle, pourraient avantageusement se mettre en avant, au point de vue des colonies.

Séance extraordinaire du 14 août 1917.

La question de la flamandisation de l'Enseignement supérieur est discutée. En ce qui concerne les Universités libres de Bruxelles et de Louvain il existe deux projets, l'un faisant défense à ces Universités de reprendre leurs cours en français, l'autre portant flamandisation de ces Universités.

Le Conseil aborde ensuite l'étude des Mines du Limbourg. FAINGNAERT fait rapport; il conclut en posant la question: Est-il juridiquement possible d'annuler les concessions données? Il ne faudrait pas hésiter, éventuellement, à les exproprier pour cause d'utilité publique.

DE CNEUDT signale que le charbonnage de Beeringen a fondé des écoles pour les enfants de ses ouvriers; or ces écoles sont de langue française.

Il faut donc retirer la concession à cette société « même, au besoin, par des moyens révolutionnaires »... Une fois que la séparation politique sera réalisée, nous ferons des lois déclarant ces mines propriété de l'Etat.

VERHEES veut revenir à un projet qui fut déjà formulé avant la guerre: création d'une société minière nationale dont l'Etat et les communes seraient les principaux actionnaires. Les concessionnaires dépossédés devraient naturellement être indemnisés.

Après une longue discussion la question est renvoyée en Commission.

Le Conseil discute ensuite la propagande et diverses questions scolaires.

Séance du 27 août 1917.

Le Conseil discute la flamandisation des Conseils provinciaux et l'organisation de Gouwraden (Conseils provinciaux activistes). Le Conseil reprendra la question lorsque le rapport de la Commission lui sera parvenu.

VERHEES fait rapport sur la note du Pape à propos de la paix. A cette occasion, dit-il, nous avons rédigé une note, avec l'approbation allemande, exposant au Pape les desiderata du peuple flamand. Nous pouvons nous associer à un mouvement pour la paix mais pour autant seulement que cette paix se fasse en tenant compte de notre peuple.

Nous avons exposé dans cette note que le Gouvernement du Havre n'est pas qualifié pour représenter les Flamands à la Conférence de la Paix.

TACK s'étonne qu'une note aussi importante ait pu être envoyée sans être soumise au Conseil et qu'elle ait paru dans les journaux allemands avant même d'être connue par la presse flamande.

TACK. — On ne peut attendre les séances du Conseil pour agir.

On apprend que la réponse à la note du Pape a été rédigée par la Commission exécutive du Conseil.

Un débat s'ouvre sur la compétence du Bureau du Conseil, de la Commission exécutive (chargée des Affaires étrangères) et du Conseil lui-même.

DE CNEUDT discute ensuite la note envoyée au Pape. Il y trouve cette phrase : « Nous sommes convaincus qu'une Flandre autonome, à côté d'une Wallonie autonome, constitue une garantie pour la paix et pour l'avènement de notre indépendance. »

Il critique cette phrase qui semble admettre le rétablissement de la Belgique.

Suit un échange de vues qui devient orageux. L. MEERT se plaint de ce que les membres du Conseil soient traités comme des petits garçons.

Comme il est question de remettre une déclaration au Chancelier qui doit passer sous peu à Bruxelles, KIMPE et BRULEZ demandent que le texte en soit soumis au Conseil.

TACK s'y refuse formellement et la séance se termine dans l'agitation.

Séance du 28 août 1917.

Le Conseil reprend la discussion relative à la note en réponse à la proposition de paix du Pape. Cette note est enfin approuvée par le Conseil.

La question de compétence pendante entre la Commission exécutive et le Conseil de Flandre est également tranchée.

Le texte de la déclaration à remettre au Chancelier est discuté. Cela mène à l'examen de l'attitude du Reichstag en matière de politique flamande.

La déclaration est approuvée par 25 voix contre 7 et 6 abstentions.

Une motion de VAN BERGEN exprimant le vœu que le Conseil se maintienne en contact avec le Reichstag est votée à l'unanimité et 2 abstentions.

Une note du Bureau de propagande, signée par FAINGNAERT, et demandant que le Conseil délègue à la Conférence de Stockholm un de ses membres socialistes est prise en considération. Une motion est votée à l'unanimité décidant d'assumer PRENEAU comme membre du Conseil et de l'envoyer à Stockholm.

En présence de toutes ces considérations, il va de soi que le Conseil ne peut encore se prononcer. Mais nous pouvons demander dès maintenant d'être mis en mesure de faire la séparation politique. (*Accord.*)

Grave conflit entre EGGEN et l'administration supérieure du Conseil de Flandre. EGGEN reproche des indécidesses à certains membres du Bureau. Toujours revient la question du Bureau agissant à l'insu du Conseil avec les Allemands (1).

On continue à s'occuper de l'affaire EGGEN (1) au milieu du plus grand désordre.

TACK expose que l'Allemagne doit « conduire » la politique flamande. « Sans le soutien de l'Allemagne, dit-il, dont les fils se battent pour nous, nous n'obtiendrons jamais rien. »

Séance du 29 août 1917.

Le débat traite de la formation d'une Commission spéciale (demandée par la Commission de l'Agriculture) pour l'étude des rapports économiques que la Flandre aura à l'avenir avec l'étranger et spécialement avec la Wallonie, la Hollande, l'Allemagne et les autres Puissances centrales.

Puis, on discute la flamandisation des Ecoles populaires du Grand-Bruxelles, proposée par LIBBRECHT.

(1) Voir le pamphlet de Eggen contre le Conseil de Flandre, p. 79.

Séance du 10 septembre 1917.

A la suite d'un télégramme au journal *DE TIJD*, divers membres expriment la crainte que l'Allemagne ne continue pas à occuper la Belgique.

Les activistes sont en train de créer un bureau de presse à BERNE et à COPENHAGUE. Ils seront probablement prêts dans quelques jours. Puis on discute la création d'académies flamandes et la réouverture de la « *Vlaamsche Akademie* ».

HALSBAND demande des mesures contre les fonctionnaires qui refusent de travailler.

A propos d'une pièce belge trouvée au Ministère des Affaires étrangères, VERHEES prétend que VANDERVELDE aurait dit dans un discours au « Grand Orient » de PARIS, le 5 juillet 1913, que l'Angleterre débarquerait des troupes en Belgique.

Séance du 11 septembre 1917.

PRENEAU est assumé comme membre du Conseil de Flandre et prête serment.

TACK revient sur l'article paru dans *DE TIJD* (voir réunion de la veille), suivant lequel l'Allemagne se désintéresserait de la Belgique. TACK a été à la *Politische Abteilung*, le matin même, avec SEVEREYNS ; le comte HARRACH lui a dit que l'article était de source autrichienne.

Suit une déclaration relative à la politique allemande et autrichienne.

TACK se réjouit de ce que l'Allemagne ne se désintéresse certainement pas de la Belgique (p. 1). TACK voudrait en profiter pour présenter aussi les exigences activistes à l'Autriche (p. 2). RUDELSHEIM propose de le faire dans tous les pays.

(P. 3) Une lettre signée par les membres catholiques du Conseil de Flandre a été envoyée au Pape (1).

Puis on passe à la question scolaire (p. 4), notamment dans le Grand-Bruxelles.

DE CNEUDT fait son rapport. Il dit qu'on n'avance pas, parce que les Allemands ne veulent pas. Il ajoute : « Puisqu'on a décidé que Bruxelles deviendrait la capitale de la Flandre, on doit totalement flamandiser Bruxelles. » Il insiste pour qu'on agisse énergiquement envers les Allemands qui ne répondent pas aux divers projets que le Conseil de Flandre leur a soumis. Le Conseil décide de faire une démonstration : il déposera son mandat si les Allemands n'accordent pas la flamandisation des Ecoles du Grand-Bruxelles. (Ils voudraient au minimum que les Allemands destituent deux échevins de Bruxelles et les remplacent par des activistes).

RUDELSHEIM dit des Allemands : (« Men houdt ons voor den gek; men spot met ons » p. 7). « On nous bafoue, on se gausse de nous ».

La séance se termine au milieu de violentes disputes personnelles (toujours à propos de l'affaire EGGEN).

Séance du 17 septembre 1917.

Plaintes parce qu'une fois de plus, concernant des nominations, le bureau du Conseil de Flandre ne s'est pas conformé au règlement.

Puis on discute la question scolaire.

Le Conseil de Flandre veut s'emparer du pouvoir à Bruxelles.

Il est aussi question d'un rapport sur une visite du Cardinal MERCIER à ANVERS, où se révèle la faiblesse des activistes dans cette ville.

BRULEZ propose de demander aux Allemands de dissoudre les Conseils communaux du Grand-Bruxelles et d'en faire des administrations allemandes. De cette façon les employés ne quitteraient pas leur service, ce qui arriverait au cas où les activistes prendraient le pouvoir en mains.

(1) Voir texte de la Requête au Pape, p. 138.

LOQUET a proposé de prendre les Hôtels de ville d'assaut, « de force ».

Rapport de la Commission financière (p. 16).

Rapport de la Commission pour la Justice (p. 18) concernant le néerlandais comme langue judiciaire.

Séance du 18 septembre 1917.

On continue à discuter la question scolaire (p. 1-9), plus spécialement en ce qui concerne les certificats d'enseignement primaire.

Séance du 24 septembre 1917.

Rapport de DE CNEUDT sur une entrevue qu'il a eue à la *Verwaltung* avec le Baron VON STENGEL (1), concernant la question de l'enseignement et de la destitution du Conseil échevinal de Bruxelles. On cherchera des candidats pour remplacer les échevins.

MOTION concernant les déportations et discussion.

BORMS, en un langage énergique, demande qu'on renvoie les déportés qui sont en France (p. 14) (il semble avoir l'idée de faire remplacer les ouvriers flamands par des wallons) (2).

Il est question également d'un voyage que BORMS veut faire auprès des déportés pour les encourager.

On fait remarquer que toutes les protestations ne serviront à rien : les militaires allemands ne voient que leur intérêt et on ne peut rien contre eux.

Discussion très intéressante à ce sujet. On voudrait parler de la question, sinon au Kaiser, du moins au Chancelier.

Séance du 25 septembre 1917.

Deux motions du « Zelfstandige Vlaamsche Groep » (comprenant 32 membres du Conseil de Flandre, secrétaire : WATERNAUX), concernant le statut politique de la Flandre et de la Wallonie.

BORMS parle encore (p. 8-9) des déportations, puis on discute le statut du « Zelfstandige Vlaamsche Groep ». Ce statut porte sur le changement dans la **direction** du Conseil et dans la politique du Conseil. On apprend qu'il y a un grand mécontentement contre le bureau du Conseil. DECLERCQ demande qu'il se soumette à un vote de confiance.

La séance est orageuse et l'on va même jusqu'aux insultes. On prétend toujours que le bureau du Conseil de Flandre fait sa politique à lui, à l'insu du Conseil, et cette politique enchaîne la Flandre à l'Allemagne (p. 29).

Parlant de l'Allemagne, CLAUS dit : « le pays qui nous exploite ». Plus loin il se déclare pour une Flandre et une Wallonie autonomes.

CLAUS reproche au bureau du Conseil de Flandre de n'avoir rien obtenu des Allemands. Il n'est même pas parvenu à faire exécuter la séparation administrative.

Le Bureau se retire et annonce qu'il y aura à la séance suivante un débat sur la politique du Bureau et qu'à la suite de ce débat il posera la question de confiance (3).

(1) Voir le compte rendu de cette entrevue, p. 310.

(2) Ce qui a d'ailleurs été demandé pour les activistes par le secrétaire d'Etat allemand, von Lindquist.

(3) Voir l'intervention allemande qui se produit à ce sujet, p. 96.

Séance du 2 octobre 1917.

Cette séance est consacrée à un débat sur la politique générale.

RUDELSHEIM (p. 3) conclut que le Conseil de Flandre doit rechercher la plus grande indépendance possible pour la Flandre, sans étudier pour l'instant la forme sous laquelle elle pourrait se réaliser, et qu'il doit consacrer tous ses efforts à faire réaliser d'abord entièrement, la séparation administrative.

Leo MEERT (p. 3). — Le Bureau du Conseil de Flandre doit s'appuyer sur une majorité. L'orateur propose un programme : avant tout, réaliser la séparation administrative. La Flandre doit ensuite se créer elle-même et provisoirement continuer à vivre avec les Wallons, tout en se séparant d'eux. La Conférence de la Paix décidera alors sous quelle forme elle sera organisée politiquement, soit comme Etat indépendant, Royaume ou République; soit comme « unie à la Hollande comme *Bondstaat* (Etat confédéré) ». (*Acclamations.*)

VAN ROY (p. 5) développe son idéal : **Il faut réaliser la Grande Néerlande.** (*Acclamations.*)

VLAMYNCK. — La Flandre doit immédiatement se séparer de la Wallonie; on a dit que la Flandre ne pouvait rien sans les Wallons, mais on ne l'a jamais démontré.

DE CNEUDT (p. 5). — Il est impossible de préparer l'indépendance de la Flandre sans être d'accord sur la forme de celle-ci. **Le Landdag du 4 février a exclu le rétablissement de la Belgique. Nous devons rester fidèles à ce point de vue.**

LAMBRICHTS. — L. Meert a dit : « **Il faut une politique réaliste. La seule possible est de chercher pour nous l'appui là où il est : auprès des Puissances centrales.** » (*Acclamations.*)

EGGEN est du même avis.

BRULEZ. — **La Grande Néerlande est impossible. Le rétablissement de la Belgique est exclu. La seule possibilité est le recours à l'Allemagne.**

K. BORMS (p. 6). — Nous recherchons tous une solution maximum, mais il faut avant tout se mettre d'accord sur un programme immédiat.

FORNIER (p. 8) propose : 1° La politique internationale serait provisoirement réservée; 2° De même le statut futur de la Flandre; 3° Le Bureau devra réaliser immédiatement la séparation administrative la plus complète; 4° Le Conseil de Flandre élit un nouveau Bureau.

CLAUS rappelle que la formule adoptée le 4 février 1917 a été votée par lui dans cet esprit : la Flandre doit être indépendante : Royaume ou République.

DE DECKER (p. 11) propose au Conseil de Flandre de voter une motion déclarant s'en tenir à la formule du 4 février 1917.

Cette motion est votée par 55 voix et 4 abstentions.

Une autre motion est également votée : « Le Conseil de Flandre se prononce pour la plus grande indépendance pour la Flandre, ce qui n'exclut ni la notion d'un Etat de Flandre, ni la restauration, sous une autre forme, d'une Belgique fédérale » (p. 14).

Mais, quoique cette motion soit votée à l'unanimité, DE DECKER s'écrie qu'il n'y a personne au Conseil qui soit pour le rétablissement de la Belgique.

Aussitôt DE CNEUDT propose une motion : « Le Conseil de Flandre estime qu'en principe, le rétablissement de la Belgique est néfaste (*verderfelijk*) pour l'avenir du peuple flamand et affirme vouloir lutter de toutes ses forces pour l'indépendance complète de la Flandre. »

L'assemblée n'est plus en nombre.

Séance du 8 octobre 1917.

Discussion du nouveau règlement.

A propos de la réélection du Bureau, de vives querelles éclatent. DUMON prétend (p. 10) que les personnes que l'on veut faire nommer sont imposées par l'autorité allemande. (*Tumulte.*)

BRYs appuie DUMON (p. 11).

VAN DEN BROECK expose que la *Politische Abteilung* n'est plus d'accord avec la politique du Conseil de Flandre. Les Allemands ne veulent plus proclamer l'indépendance de la Flandre. Il soutient que le « *Zelfstandige Vlaamsche Groep* » défend au Conseil de Flandre le programme de la *Politische Abteilung* (p. 13).

Séance du 9 octobre 1917.

Le nouveau Bureau du Conseil de Flandre est élu (p. 6).

11 membres : A. BORMS (43 voix); DE DECKER (42 voix); DE VREESE (41 voix); VERHEES (40 voix); TACK (29 voix); CLAUS (27 voix); JOSSON (27 voix); BRYS (25 voix).

Après balottage : MAESFRANCKX, JONCKX, R. DE CLERCQ.

Elus : président : TACK (23 voix).

Vice-présidents : DE VREESE et VERHEES.

Secrétaire : A. BRYS.

Séance du 20 octobre 1917.

HALSBAND a communiqué une pièce aux membres du Conseil de Flandre. Cette pièce concerne le Conservatoire de Bruxelles. WIRTH a eu connaissance de cette pièce par un des membres. HALSBAND demande si cela peut se faire.

Une longue discussion s'ensuit sur le point de savoir si tout ce qui se passe au Conseil doit être tenu secret.

VAN ROY développe un projet de décret concernant l'emploi des langues en matière de justice : En Flandre la langue judiciaire sera le flamand, en Wallonie le français.

MEERT demande que le personnel enseignant qui ne veut pas obéir aux ordonnances linguistiques soit révoqué; car jusqu'à présent, les instituteurs mis en disponibilité touchent encore leur traitement et ont une vie de rentier.

Séance du 27 octobre 1917.

Discussion sur la formation des commissions. Les commissions peuvent-elles travailler de leur propre initiative ?

MEERT voudrait que les conseils communaux soient remplacés par des bourgmestres et des conseillers allemands.

Un débat s'ensuit pour savoir comment les activistes deviendront maîtres de la direction de tous les villages de la Flandre.

DE CNEUDT. — Les employés qui feront grève doivent être punis d'une forte amende, même d'emprisonnement. Les Allemands ont en outre le pouvoir d'empêcher que l'on paie ces employés. **Il ne faut pas mettre tous les pouvoirs entre les mains des Allemands. Il faut faire appel aux Hollandais.**

SPINCEMAILLE propose de militariser les services.

BORMS et PRENAU sont nommés membres de la Commission de propagande.

Séance du 10 novembre 1917.

VAN BERGEN trouve qu'il serait désirable qu'un Allemand assiste aux réunions.

Le Conseil de Flandre n'a pas été invité au centenaire de l'Université de Gand. Plusieurs membres sont mécontents. MEERT est étonné que l'« *Algemeen Nederlandsch Verbond* » n'ait pas été invité.

DE DECKER prétend que l'« *Algemeen Nederlandsch Verbond* » a reçu une invitation officielle.

BRYS. — Nous devons cesser d'être un corps secret. Nous devons oser publier notre nom et nos décisions. Lecture est donnée du télégramme adressé par le Conseil de Flandre au nouveau Chancelier :

« EXCELLENCE,

» Le Conseil de Flandre a l'honneur de vous saluer respectueusement à l'occasion de votre nomination comme chancelier et de vous présenter ses félicitations.

» Il espère que sous votre direction, comme sous la précédente, il sera travaillé énergiquement à la réalisation de l'autonomie politique de la Flandre. »

Motion signée PEEREN demandant que l'autorité allemande prenne des mesures énergiques pour faire appliquer la loi sur les langues.

Motion signée LOQUET demandant que tous les journaux soient traités sur le même pied, qu'un stock de papier soit réservé aux journaux flamands et que l'autorité compétente prenne des mesures afin de diminuer et même de supprimer la presse française en Flandre.

BRYS a été appelé chez le Verwaltungschef. Celui-ci a demandé si le Raad était prêt à reprendre les directions communales du Grand-Bruxelles. La police serait placée entre les mains des Allemands.

MEERT demande de prévenir l'autorité allemande que dans certaines communes on veut faire disparaître les archives en prévision de la remise des pouvoirs communaux aux activistes.

JOSSON. — Elle est avertie.

VAN DEN EYNDE. — A l'Hôtel de ville de Bruxelles, on déménage les archives; à Ixelles on a vidé la caisse communale.

MEERT demande de faire revenir les 2,000 Flamands de Göttingen pour assurer les services communaux.

VERHEES a demandé cela à Berlin. On lui a répondu qu'une partie pourrait revenir.

MEERT propose d'envoyer immédiatement un délégué en Allemagne pour y expliquer la situation.

RUDELSHEIM. — N'est-il pas possible de faire occuper militairement les maisons communales ?

Séance du 17 novembre 1917.

Les membres du Conseil de Flandre ont été répartis d'office dans les diverses commissions. Certains demandent à passer dans une autre commission.

La Commission exécutive sera dorénavant la Commission des Affaires étrangères. La dénomination « Commission » fait place à celle de « Section » (p. 2).

PEEREN, soutenu par le président TACK, propose de défendre de fumer au cours des réunions (p. 2). TACK se plaint de ce qu'à la fin des réunions les membres soient trop pressés de partir. On s'occupe des *Gouwraden* (Conseils provinciaux) (pp. 2 et suiv.). Discussion concernant le vote au premier et au second degré. Conditions pour pouvoir voter (p. 2) : avoir signé la formule d'adhésion au Conseil de Flandre. Le débat relatif à l'élection des *Gouwraden* fournit un exemple de l'incohérence et du manque d'organisation politique du Conseil (p. 4).

On discute la *question scolaire* : Il s'agit du flamand comme langue véhiculaire dans le Grand-Bruxelles. Moyens de toucher les écoles, notamment les écoles libres et particulières. Il y aurait des sanctions graves. Entente entre les activistes et le Verwaltungschef.

Séance du 24 novembre 1917.

PLEVOETS, docteur en droit, est assumé comme membre (pp. 1-2).

Discussion relative à la frontière linguistique (Les Allemands se préparent à prendre une décision à ce sujet.) Exposé général de VERHEES. Il est question d'annexer de force certains villages wallons (1).

Séance du 1^{er} décembre 1917.

On discute le statut et l'élection des Gouwraden (Conseils provinciaux). Il ressort de nouveau de la discussion que beaucoup de décisions étaient prises par les autorités activistes à l'insu des membres du Conseil.

On rediscute la question de la frontière linguistique (pp. 6-7).

Il est question, d'après un membre, d'annexer de force un demi-million de Wallons (p. 7).

Un article du *Bruxellois*, du 1^{er} décembre 1917 : « Une extension de l'instruction primaire », a signalé qu'il est question d'organiser un enseignement primaire de langue allemande. Si 20 enfants (ou pères d'enfants) allemands demandent l'*allemand* comme langue véhiculaire, il sera créé un enseignement complet à l'école communale avec l'allemand comme langue véhiculaire.

C'est un projet allemand. Les activistes s'y sont opposés disant que c'est donner un argument aux fransquillons. Le Verwaltungschef avait promis de retirer la mesure, mais à la surprise du Bureau du Conseil, le *Bruxellois* officieux vient de publier quand même l'ordonnance. La discussion s'engage à ce sujet. LAMBRICHTS et VERHEES s'élèvent énergiquement contre la tendance des Allemands d'*allemandiser* ainsi la Flandre (p. 8). VERHEES dit (p. 9) : « Il y a des Allemands qui habitaient ici avant la guerre et qui exercent une action secrète. »

Les membres du Conseil se méfient de leur Bureau. Celui-ci savait déjà, le 27 novembre 1917, que le Gouverneur général devait signer le 30 novembre l'arrêté relatif à la création de l'enseignement primaire allemand, et il n'est pas intervenu.

LIBBRECHT accuse (p. 10) des Flamands (dont il ne connaît pas le nom) de « tripoter » (gekonkelfoesd) avec les Allemands en faveur de l'Allemagne. Certains membres disent que ce ne sont pas des personnes mais des groupes entiers. On apprend de LAMBRICHTS (p. 11) que certains membres du Conseil sont constamment à la *Politische Abteilung*. Il est clair que la *Politische Abteilung* et la *Zivil Verwaltung* s'occupent peu du Conseil et font la politique allemande sans s'inquiéter autrement du Conseil qu'en paroles (p. 15). LIBBRECHT rapporte que des Allemands de la *Politische Abteilung* ont dit : « Nous ferons aller ces activistes de l'avant, nous les compromettrons. » On apprend ensuite (p. 14) que c'est OSWALD qui a dit cela. CLAUS déclare (p. 17) que les membres du Conseil n'ont plus confiance les uns dans les autres. Il n'a pas confiance non plus dans la direction du Conseil. CLAUS dit aussi (p. 17) : « Lorsque les Allemands étaient faibles au point de vue *militaire*, nous n'avons pas essayé de leur tendre franchement la main avec le sentiment que nous pouvions, de cette façon, mettre une fin à notre propre existence ». Un peu plus loin (p. 17) CLAUS dit encore (ces paroles sont reprises et approuvées (p. 18) par SPINCEMAILLE) : « Nous lutterons et nous souffrirons pour le germanisme. » RUDELSHEIM propose (p. 19) que le Conseil se mette en grève, si les Allemands ne lui donnent pas satisfaction. Ce n'est pas la première fois que cette proposition est émise. Mais bien vite on renonce à la lutte contre les Allemands, de peur (avouée) que ceux-ci n'en profitent pour laisser tomber le Conseil, et pour s'adresser à des Flamands qui feraient tout à fait leur jeu.

(2) Voir le rapport de Verhees in extenso, p. 249.

Séance du 8 décembre 1917.

VLAMYNCK, comme rapporteur, expose longuement la question de la frontière linguistique.

Il faudrait annexer le coin « Nord-Ouest » de la France et aussi la région « Lille-Roubaix-Tourcoing » (1).

Suit ensuite une discussion au cours de laquelle VAN DEN EYNDE se déclare d'accord pour que l'Allemagne annexe les localités belges de langue allemande à l'est de LIÉGE.

Il est très sérieusement question aussi du désir des Allemands de constituer entre la Flandre et l'Allemagne un « pont », de façon à les relier, ce qui nécessiterait l'annexion d'un certain nombre de villages wallons.

VERHEES déclare qu'il n'en est pas question.

VLAMYNCK signale aussi qu'un professeur d'Université allemand, qui était avant la guerre à LIÉGE et qui fait partie actuellement de la *Zivilverwaltung*, dit qu'il faut annexer à l'Allemagne toutes les communes de dialecte allemand et qu'il considère notamment comme « dialecte allemand » le dialecte limbourgeois.

Cela est exclu, dit TACK.

VERHEES fait remarquer qu'entre le projet allemand et le projet du Conseil de Flandre la différence n'existe que quant au nombre de communes à annexer.

La question qui se pose est la suivante : « Comment faut-il manœuvrer ? »

Il faudrait, dit-il, commencer par flamandiser une série de communes. Ensuite nous reprendrions nos recherches concernant l'origine flamande d'autres communes que nous flamandiserions après. Nous pourrions faire cela notamment pour une quinzaine de communes au sujet desquelles il y a un différend entre le Conseil de Flandre et les Allemands.

VLAMYNCK fait encore remarquer qu'entre son projet, qu'il a déposé au mois de mai, et son projet actuel, il y a une différence : Dans son projet de mai, il estime que certaines communes ne devaient pas être annexées à la Flandre. Or aujourd'hui, après avoir mieux examiné la question, il demande l'annexion de ces communes également.

DE DECKER signale encore que dans l'étude de la question linguistique, il faut bien spécifier qu'on ne peut tenir compte du dernier recensement statistique de 1910.

Le rapport de VLAMYNCK, ainsi que sa motion demandant aux Allemands l'annexion de toutes les communes dont il est question dans son rapport, sont admis à l'unanimité des membres présents.

Il est à nouveau question de l'ordonnance allemande établissant des cours dont l'allemand serait la langue véhiculaire, si vingt enfants le réclament. TACK n'a pas été chez le Gouverneur général, l'ordonnance n'a pas été abolie, mais le Verwaltungschef a promis qu'elle ne serait pas publiée dans le *Gesetz-und Verordnungsblatt*. TACK trouve que cela suffit (p. 20).

Divers membres se plaignent de ce que le Bureau ne transmette pas aux Allemands les décisions prises par le Conseil. On insiste sur le fait que des personnes secrètes, « une puissance occulte », travaillent contre le Conseil auprès du Gouverneur. Une des puissances occultes est l'autorité militaire qui, chez les Allemands, prévaut sur celle du Gouverneur général, p. 21. (VERHEES)

Séance du 15 décembre 1917.

SPINCEMAILLE, soutenu par BRYSS, voudrait qu'on prit des mesures pour que les sociétés en Flandre ne puissent avoir de dénomination française (p. 2).

Il est question de déportations. A plusieurs reprises, le Conseil a fait des démarches pour les alléger. Des membres s'élèvent contre toute déportation (p. 3).

(1) Voir rapport de Vlamynck in extenso, p. 251.

STOCKÉ fait remarquer (p. 3) qu'on déporte même des garçons de quatorze ans, si on les trouve assez solides à la visite, et cela malgré le principe de ne pas prendre des jeunes gens en dessous de 18 ans (p. 2).

Violente interpellation d'EGGEN contre le bureau du Conseil de Flandre à propos de nominations au Ministère de la Justice. Il prétend que le référendaire SCHAUER protège les fransquillons. Il refuse de remettre son dossier au bureau du Conseil de Flandre dont il se méfie.

CLAUS a donné sa démission comme membre du bureau, parce que, dit-il, « je prévoyais que le bureau resterait sans énergie, ni force, étant donné que les trois principaux dirigeants étaient restés les mêmes. A côté des trois dirigeants qui sont trop faibles, il y a au bureau des membres qui sont pour la méthode révolutionnaire ultra-radical, qui est aussi dangereuse que la trop grande faiblesse. »

Il ajoute : « **Je ne peux pas dire qu'une solution radicale ne me plairait pas. Si vous pouviez réaliser le programme de « Jong Vlaanderen » (1) (c'est le programme autonomiste radical), tous les membres de notre groupe (« groupe unioniste») (2), et moi, le premier vous acclamerions, mais on ne peut pas rassembler un million avant de posséder un centime. Ce centime, le Bureau ne nous l'a pas encore donné et c'est là le malheur.** »

CLAUS expose que, pratiquement, le Conseil de Flandre n'obtient rien du tout en matière scolaire et que les Conseils communaux du Grand-Bruxelles restent les maîtres de la situation.

TACK dit que si l'on ne peut obtenir que la langue du pays soit la langue véhiculaire dans l'enseignement libre, c'est que l'autorité allemande doit tenir compte du Parti Centre allemand (catholique) et du Pape, qui soutiennent l'enseignement libre.

Quant à la flamandisation des écoles communales et des services publics, chaque fois que le bureau du Conseil de Flandre demande aux Allemands de passer outre à la volonté des pouvoirs communaux, les Allemands répondent : « Etes-vous capables de prendre en mains ces services communaux, s'ils se mettent en grève ? » et les activistes doivent toujours répondre : « Non. » Et alors les Allemands répliquent : « Dans ce cas, nous ne pouvons pas non plus flamandiser comme vous le demandez. »

MEERT soutient CLAUS, attaque le Bureau du Conseil de Flandre et **l'accuse de servir de paravent aux Allemands**. La preuve, dit-il, c'est que la direction n'a rien fait dans la question de l'allemand comme langue véhiculaire dans les écoles ! »

Discussion du statut des Gouwraden (Conseils provinciaux).

Le Conseil aborde l'examen de l'éventualité d'organiser des élections.

Quelles sont les conditions à remplir pour être électeur ?

Dans la discussion qui suit, DE CNEUDT reconnaît que les activistes sont une minorité (p. 26).

DE CNEUDT : « Nous sommes tous d'accord pour estimer que des élections doivent avoir lieu en Flandre pour sauver le pays, mais quelle garantie aurions-nous si l'on n'exige même pas des électeurs un serment ou la signature d'une formule ? Je suis convaincu que nous serions littéralement débordés (overrompeld) par des gens qui mettront un masque pour nous livrer à l'ennemi. Nous ne devons pas tolérer que soient électeurs des gens qui n'auront pas prêté un serment. »

VAN DEN EYNDE : « Nous ne savons pas à quels résultats ces élections pourraient nous mener ! Peut-être que ces résultats seront mauvais ! Ne pourrions-nous pas écarter ce danger en adoptant ce point de vue : que le Conseil de Flandre est censé constitué ? »

VOS : « Je dois attirer votre attention sur le danger qui existe du fait que les élections peuvent échouer et que nous serions complètement débordés ! »

(1) Voir le programme de *Jong Vlaanderen*, p. 77.

(2) Voir le programme du *Groupe unioniste*, p. 76.

BORMS. — Ce que l'on reproche aux activistes, dit-il, c'est que ce que nous faisons, nous le faisons exclusivement au profit des Allemands, que nous n'avons été désignés par personne, si ce n'est par les Allemands. Pour échapper à ce reproche, nous n'avons que les élections par le peuple, élections sur lesquelles nous devons nous appuyer lors des négociations de paix.

Tout ceci constitue un ensemble, et c'est pourquoi les Allemands veulent prouver, pour répondre à nos adversaires en Allemagne, que le mouvement activiste n'est pas mené par la *Verwaltung*, mais qu'il est né d'un élan du peuple exigeant ses droits et se soulevant pour les obtenir; ceci ne peut être obtenu que par des élections...

Du moment que nous dirons que nous sommes pourvus d'un mandat, personne ne viendra nous demander d'explication sur le nombre des électeurs qui nous auront élus et on n'en parlera plus. A l'étranger le résultat sera obtenu exactement comme si nous avions été élus par une grande partie des Flamands.

Et l'orateur se plaint de ce que le Conseil de Flandre, encore une fois, va se séparer sans prendre à cet effet aucune décision.

A la même séance, on discute pour savoir combien d'électeurs on pourrait réunir en faveur du Conseil de Flandre.

DOUSSY dit : Si nous pouvions réunir, par exemple dans le Limbourg : 3,000 électeurs, dans la province d'Anvers 5,000, dans le Brabant 6,000, alors nous pourrions dire que le Conseil de Flandre a été approuvé par le Pays, par autant de milliers d'habitants.

On veut 15,000 signatures pour pouvoir dire que derrière le Conseil de Flandre existe une réelle force.

BORMS dit, lui aussi, qu'on peut obtenir 3,000 électeurs par province.

RUDELSHEIM estime que pareil nombre ne signifie rien.

LOQUET. — Vous obtiendrez bien 20,000 signatures, mais vous n'obtiendrez pas de voix.

RUDELSHEIM ayant déclaré que 3,000 voix par province représentaient un chiffre qui ne signifiait rien, TACK répond : « C'est beaucoup pour les activistes ! »

RUDELSHEIM. — Laissez-nous vivre dans notre nuage.

BORMS. — Mais nous y étouffons.

DOUSSY préconise un système de vote qui ne permette pas de constater par combien d'électeurs les députés au Raad seraient élus.

Il faut, dit-il, organiser un Conseil provincial dans chaque province sans faire savoir par combien de personnes ce Gouwraad aura été élu; quant au Conseil, élu par les Conseils provinciaux, il pourra toujours répondre : « Nous sommes élus par le Landdag. »

CLAUS propose de circuler de commune en commune avec une liste. Par exemple, dans le Limbourg, QUINTENS dit qu'il trouverait bien 5 ou 6 candidats pour le Conseil de Flandre. Nous irions de commune en commune et nous demanderions à tous les habitants majeurs : « Votez-vous pour le Dr QUINTENS ? » De cette façon nous serions assurés que les élus seraient bien des activistes et nous pourrions ainsi réunir dans certaines provinces, non pas 14 à 15,000 voix, mais 60 à 70,000 voix et nous pourrions dire : « Voyez-vous, voilà le résultat des élections ! »

« Tout ce que nous devons faire, c'est trouver des personnes sur lesquelles nous puissions compter, qui se donnent comme activistes à tous points de vue et qui nous cherchent des candidats. »

BRYs appuie cette façon de voir et dit que la seule solution pour obtenir des voix est évidemment de faire circuler des listes, bien plus que de faire voter.

Séance du 22 décembre 1917.

LAMBRECHT, directeur général au Ministère de la Justice, VRYDAGHS, avocat et K. HEYNDRICKX, secrétaire général au Ministère de l'Intérieur, sont assumés.

BRYs fait rapport sur l'activité de la direction pendant la semaine (pp. 1-4), et notamment sur une visite au Gouverneur général (p. 2). On y a parlé des déportations.

TACK a dit au Gouverneur général (p. 2) : « **En principe, nous sommes contre toute déportation, mais nous pouvons bien les admettre si la situation militaire l'exige absolument.** » Il a demandé des allègements et un meilleur traitement. Le Gouverneur général a répondu (p. 2) : « Chaque Flamand qui est ainsi appelé à travailler (comme déporté) collabore en même temps à la libération de la Flandre. »

DE DECKER interpelle, soutenant JONCKX, qui propose de constituer une Commission de Gouvernement pour être l'embryon du pouvoir exécutif à côté du pouvoir législatif. EGGEN répond en disant que les Allemands sont d'accord sur cette proposition et qu'ils ont envoyé deux professeurs de Leipzig chargés d'élaborer une constitution qui ferait de la Flandre une Alsace-Lorraine.

On critique à la séance l'arrivisme et l'autocratie de DE DECKER, qui est très intime avec certains Allemands.

Il s'ensuit une discussion absolument incohérente, dans laquelle les questions personnelles jouent le plus grand rôle. La jalousie entre personnes, entre coteries s'y révèle. Aucun sens politique, ni appréciation nette, ni point de vue déterminé. Les membres acclament tantôt l'un, tantôt l'autre.

Au cours de cette séance, BORMS dit :

« Je sais que je suis l'homme de la propagande; je dois aller au peuple; les meilleurs d'entre nous doivent devenir ministres; à ceux-là nous devons donner notre confiance... Vous savez bien que nous tous, qui sommes ici, aussi bien maximalistes que minimalistes, nous mettons notre vie en jeu.

» **Si la guerre ne devait pas se terminer comme elle le doit, je pense bien que vous n'auriez pas la lâcheté de fuir et d'abandonner les « martyrs » que nous aurons rassemblés dans l'armée activiste et de les sacrifier. Si nous faisons cela, nous ferions la pire des lâchetés et puisque aucun d'entre nous n'a l'intention de désertir son poste, il y a pour nous tous danger de mort.** Comment pouvez-vous proférer dans ces conditions des paroles haineuses et faire des personnalités ?...

» Ne sommes-nous pas tous convaincus que nous pouvons seulement sauver la Flandre si nous restons unis ?

» Nous sommes tous des activistes et voilà que se montrent de pareilles divergences parmi nous !

» Messieurs, êtes-vous tous conscients de votre tâche ? »

CLAUS, chef des modérés « unionistes », dit que son groupe n'est pas « minimaliste ». Il veut l'autonomie de la Flandre, mais ajoute : « Nous irons plus loin de l'avant à mesure que les intérêts de la Flandre l'exigeront. Ce que nous voulons, dit-il, c'est la séparation politique, mais nous voulons aussi la demander à Berlin ! »

La séance qui suit est houleuse. On veut empêcher TACK de parler. On propose de limiter le temps de parole à trois minutes.

Finalement BORMS propose une motion :

« **Le Conseil de Flandre proclame l'autonomie politique de la Flandre et passe à l'élection d'une Commission de Fondés de Pouvoir.** »

TACK, VERHEES et BRYS ajoutent à cette motion :

« Une délégation ira à BERLIN demander au Chancelier l'autonomie politique et la promesse d'inscrire cette autonomie dans le Traité de paix. »

Cette motion est adoptée avec grand enthousiasme (53 voix, 2 abstentions). (p. 59.)

BORMS propose ensuite de procéder à l'élection d'un nouveau Bureau pour le Conseil et d'une Commission de Fondés de Pouvoir, ce qui provoque le plus grand enthousiasme.

Cette Commission de Fondés de Pouvoir serait formée comme suit :

Président : TACK.

Affaires Intérieures : JONCKX.

Ministère de la Justice : HEUVELMANS.

Ministère de l'Enseignement : DE DECKER.

Ministère des Finances : OBOUSSIER.

Ministère des Travaux publics et Industrie : VERHEES.

Ministère de l'Agriculture : VERNIEUWE.

Ministère des Postes, Télégraphes et Téléphones : BRULEZ.

Secrétaire général : BRYs.

Ces membres sont proposés par BORMS qui déclare ne pas poser lui-même sa candidature.

Il estime que ces candidats constituent une coalition des différents partis.

L'élection aura lieu à la séance suivante.

Séance du 5 janvier 1918.

A cette séance, le Conseil procède à l'élection des Fondés de Pouvoir.

Les candidatures pour la Commission des Fondés de Pouvoir sont un peu modifiées.

Le vote donne :

Elus : BRYs (49 voix); JONCKX (48 voix); VERNIEUWE (36 voix); VERHEES (36 voix); HEUVELMANS (36 voix); BRULEZ (34 voix).

Pour les autres, aucune majorité n'ayant été atteinte, on procède à un second vote qui donne : TACK (44 voix); DE DECKER (42 voix); Léo MEERT (37 voix).

Total des votants : 63.

Le Bureau, en même temps, est réélu et constitué comme suit :

Président : DEVREESE (20 voix).

Les autres ayant obtenu encore moins de voix, on procède à un second tour :

DEVREESE atteint alors comme président : 22 voix; DE KEERSMAECKER : 19 voix.
DEVREESE est donc élu président.

Sont élus vice-présidents :

DE KEERSMAECKER : 23 voix; DECLERCQ : 22 voix.

Sont élus secrétaires :

VAN DEN BROECK : 22 voix; VAN ROY : 21 voix.

MAESFRANCKX est élu questeur par 24 voix.

A la même séance, on rediscute encore une fois la forme de l'indépendance à donner à la Flandre.

TACK. « : J'ai une observation à faire : notamment, nous ne pouvons pas être retenus dans notre volonté de proclamer l'indépendance de la Flandre par le fait que le Roi perdrait ainsi son trône ou que l'Etat belge en serait déchiré.

» On peut évidemment se soucier de ces choses mais, s'il apparaît que pour que nous puissions atteindre notre indépendance, le Roi doit se voir enlever son trône, cela ne peut en aucune façon nous retenir! (*Bravos.*)

» Nous proclamerons notre indépendance sans la Belgique. Si nous ne pouvons le faire dans le cadre de la Belgique, nous le ferons hors de la Belgique.

» Pour le moment nous n'avons rien d'autre à faire que de proclamer cette indépendance; voilà le programme que nous devons énergiquement mener à bien! »

Séance du 12 janvier 1918.

TACK annonce que le gouvernement allemand est prêt à accorder l'autonomie de la Flandre à deux conditions : 1^o élire les conseils provinciaux non encore élus (Brabant-Anvers-Limbourg); 2^o procéder sur la base la plus large possible, eu égard aux principes de Brest-Litovsk, au renouvellement par élection, du Conseil.

L'orateur donne la répartition des neuf mandats des Fondés de Pouvoir et propose de nommer deux Fondés de Pouvoir en plus.

On s'occupe beaucoup du dosage de la Commission des Fondés de Pouvoir, eu égard aux idées politiques, catholiques et libérales, de ses membres. Les Allemands voudraient deux catholiques en plus pour des raisons extérieures et intérieures.

BRULEZ signale que SCHAIBLE lui a dit : « que la Commission des Fondés de pouvoir ne comptait pas assez de membres catholiques; il s'y trouve, dit-il, six membres libéraux et seulement trois catholiques. Il propose par conséquent d'augmenter le nombre des membres de 9 à 11.

J'ai dit à Schaible, dit BRULEZ, qu'en ce qui me concerne, j'aurais préféré que tous les membres de la Commission des Fondés de Pouvoir soient catholiques, à condition que tous fussent aussi radicalement Flamands que JONCKX.

SCHAIBLE insista et m'a désigné deux personnes qu'il estimait devoir faire partie de la Commission des Fondés de Pouvoir. »

Ici, une discussion, dans laquelle JACOB et son groupe manifestent leur méfiance vis-à-vis des Allemands.

Malgré tout, le Conseil de Flandre accepte de désigner, comme l'exigent les Allemands, deux Fondés de Pouvoir en plus. MM. K. HEYNDERICKX et B. QUINTENS sont élus.

Séance du 19 janvier 1918.

TACK a été en relation avec le Ministre des Affaires étrangères, VON KUHLMANN et la POLITISCHE ABTEILUNG (p. 3).

Il résulte de sa visite que la proclamation de l'autonomie, faite sans accord préalable avec l'autorité allemande, ne pourra pas être publiée telle qu'elle fut rédigée et que le Conseil de Flandre devra attendre pour proclamer l'autonomie, que la politique générale du Reich soit d'accord sur ce point.

SCHAIBLE a dit : « Vous devez savoir que votre politique n'est qu'une subdivision de notre politique mondiale; VON KUHLMANN a fait savoir qu'il ne peut pas admettre la proclamation telle qu'elle est rédigée. (1). »

Les Allemands soumettent au Conseil de Flandre une nouvelle formule de proclamation en langue allemande, dans laquelle on annoncera les nouvelles élections.

EGGEN, au cours de la discussion qui s'ensuit, déclare encore une fois que plusieurs membres du Conseil de Flandre sont « achetés » par l'Allemagne.

Cette séance est la dernière que tint le Conseil de Flandre avant les élections.

(1) Voir le texte de la Proclamation de l'Indépendance de la Flandre, telle qu'elle avait été rédigée par le Conseil de Flandre, p. 143.

Voir le texte imposé par l'autorité allemande et qui fut le texte publié et répandu, p. 145.

Documents pour servir à l'Histoire de la Guerre en Belgique

LES ARCHIVES
DU
CONSEIL DE FLANDRE
(RAAD VAN VLAANDEREN)

PUBLIÉES PAR LA
LIGUE NATIONALE POUR L'UNITÉ BELGE



BRUXELLES
ANC. ÉTABL. D'IMPR. TH. DEWARICHET
RUE DU BOIS-SAUVAGE, 16